Arrêté n°2026-316 portant délégation de signature

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L7123-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu le guide de l'achat en vigueur ;

Vu la délibération n°2025-09 du Conseil d'administration du 6 février 2025 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;

Vu l'arrêté n°2026-138 portant délégation de signature à Mme Claudine GAY, Directrice de l'IUT Lumière et à Mme Audrey GENIEYS, responsable administrative et financière de l'IUT ;

Arrête :

Article 1er : Délégation de signature au bénéfice de la Directrice de l'IUT Lumière

En complément de la délégation de signature prévue par l'arrêté n° 2026-138, délégation de signature est consentie à Mme Claudine GAY, Directrice de l'IUT Lumière, à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université et dans la limite des affaires concernant l'IUT Lumière :

- Les conventions de mise à disposition ou d'occupation de locaux consenties à titre gratuit au bénéfice de l'IUT Lumière.

Article 2 : Date d'effet et durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature du présent arrêté. Elles prendront fin au 30 janvier 2027.

Article 3 : Spécimen et signature

L'agent bénéficiaire d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doit produire un spécimen de signature, annexé au présent arrêté et conservé dans les services compétents de l'Université et doit justifier sans délai de l'usage de cette délégation.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IUT Lumière, en lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon,

La délégante,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 12 novembre 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône
16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr